



**Quercy**  
**Prévention**  
Contrôles et formations

## CACES R389 ou autorisation de conduite chariot élévateur

**Descriptif :** La conduite, des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage, est réservée aux travailleurs ayant reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire : Article R. 4323-55 du code du travail.

**Durée :** 2 jours soit 14h de formation en présentiel.

**Public :** Toute personne amenée à conduire un chariot élévateur.

**Objectifs :** Être capable de conduire en toute sécurité un chariot élévateur. Permettre à l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite, en conformité avec la recommandation CNAMTS R389.

**Organisation :** Jusqu'à 12 stagiaires.

**Modalités d'évaluation :**

**Pour le CACES R389 :** Après examen, délivrance, si résultat favorable, d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) en application de la recommandation CNAMTS R389.

**Pour l'autorisation de conduite :** Test théorique et test pratique. Attestation individuelle de fin de formation avec avis d'autorisation de conduite qui sera remis à l'employeur.

## PROGRAMME DE FORMATION

### **CACES ou autorisation de conduite R389**

#### **Programme théorique :**

- Législation et réglementation
- Consignes de conduite
- Capacité nominale (CN)
- Symbolisation
- Cas de renversement
- Entretien de l'appareil
- Organes de sécurité
- Responsabilité du conducteur de chariot
- Interdictions formelles
- Distance
- Lecture de plaque de charge
- Vérification avant utilisation
- Sécurité lors de la mise en charge

#### **Programme pratique :**

- Présentation des appareils
- Opérations de prise de poste
- Évolution à vide ou en charge dans un circuit matérialisé
- Prise et/ou dépose d'une charge au sol
- Gerbage/dégerbage en pile
- Stockage et déstockage en palettier hauteur 4m minimum
- Chargement et déchargement latéral d'une remorque
- Vérification avant départ
- Opérations de fin de poste